

ASSOCIATION ZAP'ATOUMENT

"RETABLIR et GARANTIR la réception de l'ensemble du signal Hertzien (analogique et numérique) de façon pérenne et définitive"

Contexte de création de l'association

L'association Zap'Atouvent a été constituée fin octobre 2008 suite à une réunion publique organisée par la mairie de Sorcy Saint Martin. Lors de cette réunion, Madame le Maire, a fait le constat du non avancement du dossier lié aux problèmes de réception de la télévision au sein de notre village.

L'origine des perturbations est connue, il s'agit d'un champ d'éoliennes situé sur le territoire d'une commune proche. Ces problèmes ont débuté en décembre 2007 lors de la phase de tests du parc. Informée immédiatement la société exploitante de ce parc, qui a reconnu être à l'origine des perturbations et a promis une résolution rapide.

Positionnement de l'association

L'unique but de notre association est de "RETABLIR et GARANTIR la réception de l'ensemble du signal Hertzien (analogique et numérique) de façon pérenne et définitive".

L'association ne se positionne pas sur les autres nuisances avérées ou non liées à l'éolien. Elle n'est pas opposée à ce type d'énergie, ni à ce parc en particulier. Bien au contraire, les membres de Zap'Atouvent sont favorables au développement durable et aux énergies renouvelables.

Nous gardons également à l'esprit qu'il ne faut pas priver la commune qui accueille ce parc des revenus générés et nous souhaitons que ce parc demeure et soit exploité.

Actions menées par l'association

Il semblait nécessaire de se mettre au service de nos concitoyens. C'est dans cet esprit que, lors des deux premières semaines d'existence de l'association, nous sommes passés dans l'ensemble des foyers du village. Ces visites nous ont permis d'estimer l'étendue des perturbations, d'écouter les doléances et d'enregistrer des adhésions.

Nous avons dès lors fait parvenir pour chaque foyer adhérent cinq courriers types nominatifs aux différents acteurs potentiels de ce dossier (DDCCRF, Député de la Meuse, Préfet de la Meuse, Sénateur de la Meuse et PDG de la société exploitante).

Nous avons ensuite contacté ces mêmes interlocuteurs plus les élus locaux (les Maires des deux villages, le Président de la Communauté de Communes et le Vice-Président du Conseil Général) au nom de l'association afin de les convier à une réunion publique. Cette réunion avait pour objectif d'essayer de trouver une solution technique, d'établir un échéancier et de régler le problème à l'amiable. Malgré une visite du président de l'association au siège parisien de la société (le 25 novembre 2008) et l'assurance de l'absence de débordement cette dernière a refusé de venir.

Suite à la non présentation de la société exploitante, il a été décidé de porter l'affaire en justice. M^r Bertrand PANCHER s'est engagé à prendre rendez vous avec la société et lui a demandé de revenir dans notre village. Le retour de la société le 19 décembre 2008 a permis de découvrir de nouveaux problèmes (antennes non compatibles avec le réémetteur installé par l'opérateur éolien). Cette réunion nous a également permis d'obtenir un rendez vous auprès du sous-préfet. L'action en justice a été engagée le 5 décembre 2008.

Suite à notre action en justice, nous avons été largement contactés par les médias qui ont raconté notre histoire et fait connaître nos problèmes.

Actuellement nous refaisons une enquête plus détaillée (CSA). L'association continue également de travailler en étroite collaboration avec les élus locaux, chacun essayant de faire avancer le dossier en fonction de ses moyens.

Le 4 mars 2009 le Tribunal de Grande Instance de Bar le Duc a rendu une ordonnance de référé. Le tribunal, a déclaré l'action de l'association recevable et a ordonné un expertise et commis un expert. Cependant l'expertise sera totalement à la charge de l'association malgré la présence d'éléments demandés par la société exploitante. Il est en conséquence demandé à l'association la somme 4000€, avant le 30 avril 2009, à valoir sur les frais d'expertise. La société exploitante a été déboutée de ses autres demandes et l'association est condamnée provisoirement aux dépens.

Partage de l'expérience et avenir

Parallèlement nous avons beaucoup échangé avec M^r Bertrand PANCHER et sommes, convaincus qu'il faut faire évoluer la législation pour permettre que cette énergie puisse se développer sereinement en France grâce a une meilleure concertation en amont.

Contrairement à beaucoup d'autres associations, nous ne sommes pas opposés au développement de ces infrastructures. Nous sommes prêts à être force de propositions afin d'essayer de détecter et régler les problèmes potentiels en amont.

C'est dans cette optique et non pour faire de l'opposition systématique que nous sommes volontaires pour participer à la réunion de concertation organisée par "Décider ensemble".